

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

RAPPORT DE PRESENTATION N°08

BUDGET PRINCIPAL SUPPLEMENTAIRE 2025

(Commission finances en date du 11/03/2025)

RAPPORTEUR : Stéphane GARCIA

Le tome budgétaire de l'instruction budgétaire et comptable M57 précise que « Le budget supplémentaire a pour objet de reprendre les résultats de l'exercice précédent et, éventuellement, de décrire des opérations nouvelles, si les résultats n'ont pas déjà fait l'objet d'une reprise anticipée au Budget Primitif. Il ne peut être adopté qu'après le vote du compte administratif de l'exercice précédent dont il intègre les résultats. Il comprend les reports provenant de l'exercice précédent, des ajustements de recettes et de dépenses du budget primitif du même exercice, et, éventuellement, des dépenses et des recettes nouvelles. »

Le budget primitif 2025 ayant été adopté le 18 décembre dernier, les résultats 2024 n'y ont pas été intégrés.

Le compte administratif 2024 ayant été voté et l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2024 ayant été réalisée, le Conseil Municipal est invité à délibérer sur l'intégration de ces résultats au sein du budget principal de l'exercice 2025 par l'intermédiaire d'une décision budgétaire appelée « Budget Supplémentaire ».

Le Budget Supplémentaire pour l'exercice 2025 permet notamment :

- la reprise des restes à réaliser (1 291 931,65 € en dépenses et 1 440 721,02 € en recettes).
- la reprise des résultats de fonctionnement et d'investissement ainsi que l'affectation du résultat.

La section d'investissement du budget supplémentaire acte l'ajout de 2,1 millions de dépenses d'équipement suite à la consolidation du Plan Pluriannuel d'Investissement de la ville. Ces dépenses, ainsi que le report déficitaire de 5,7 millions d'euros sont autofinancées par l'affectation du résultat. L'emprunt d'équilibre est en diminution de 50 000 € pour atteindre un montant de crédits ouverts au budget consolidé de 3,5 millions d'euros.

Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

Principaux postes	Montant en € au budget primitif	Montant en € au budget supplémentaire (restes à réaliser inclus)	Budget 2025 consolidé
Dépenses d'équipement directes	5 594 101,01	2 777 604,58	8 371 705,59
Subventions d'équipements versées	169 000,00	550 000,00	719 000,00
Emprunts et dettes assimilées	735 014,68	2 000,00	737 014,68
Autres immobilisations financières	0,00	15 000,00	15 000,00
Reversement de taxe d'aménagement à la CASC	100 000,00	115 976,42	215 976,42

Les principaux postes de recettes sont les suivants :

Principaux postes	Montant en € au budget primitif	Montant en € au budget supplémentaire (restes à réaliser inclus)	Budget 2025 consolidé
Subventions d'investissement	150 000,00	1 440 721,02	1 590 721,02
Emprunt	3 647 474,88	- 50 000,00	3 597 474,88
Dotations et affectations	1 100 000,00	6 849 638,02	7 949 638,02

La section de fonctionnement du budget supplémentaire prévoit 476 365 € de crédits supplémentaires dont 48% pour les cotisations CNRACL. Leur augmentation au 1^{er} janvier 2025 a été actée par décret du 30 janvier dernier. Ces dépenses sont financées par le résultat reporté des exercices antérieurs.

Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

Principaux postes	Montant en € au budget primitif	Montant en € au budget supplémentaire (restes à réaliser inclus)	Budget 2025 consolidé
Charges à caractère général	6 139 988,12	146 365,56	6 286 353,68
Charges de personnel	15 553 900,00	230 000,00	15 783 900,00
FPIC	292 000,00	0,00	292 000,00
Autres charges de gestion courante	3 874 510,00	100 000,00	3 974 510,00
Charges financières	93 805,07	0,00	93 805,07

Les principaux postes de recettes sont les suivants :

Principaux postes	Montant en € au budget primitif	Montant en € au budget supplémentaire (restes à réaliser inclus)	Budget 2025 consolidé
Produits des services	1 339 800,00	0,00	1 339 800,00
Impôts et taxes	9 160 283,00	0,00	9 160 283,00
Fiscalité locale	11 914 000,00	0,00	11 914 000,00
Dotations et participations	4 126 761,00	0,00	4 126 761,00
Autres produits de gestion courante	867 000,00	0,00	867 000,00

Le Conseil Municipal est invité à adopter le budget supplémentaire du budget principal de la ville 2025 équilibré à 1 476 365,56 € pour la section de fonctionnement et 9 242 359,04 € pour la section d'investissement.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2025

RAPPORT DE PRESENTATION N°09

BUDGET ANNEXE DE LA CUISINE CENTRALE SUPPLEMENTAIRE 2025

(Commission finances en date du 11/03/2025)

RAPPORTEUR : Christelle PEPIN

Le budget primitif annexe de la cuisine centrale 2025 ayant été adopté le 18 décembre dernier, les résultats 2024 n'y ont pas été intégrés.

Le compte administratif 2024 ayant été voté et l'affectation définitive des résultats de l'exercice 2024 ayant été réalisée, le Conseil Municipal est invité à délibérer sur l'intégration de ces résultats au sein du budget annexe de la cuisine centrale de l'exercice 2025 par l'intermédiaire d'une décision budgétaire appelée « Budget Supplémentaire ».

Le Budget Supplémentaire de la cuisine centrale pour l'exercice 2025 s'équilibre comme suit:

- 0,00 € en section de fonctionnement,
- et 32 397,24 € en section d'investissement.

Sur la section d'investissement, l'intégration du résultat reporté en dépenses pour 32 397,24 € est financée par l'affectation du résultat (compte 1068) et les amortissements.

La majoration des opérations d'amortissement de 2 000 € passant le montant 2025 estimé à 17 000 € est financée par la diminution du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement. L'équilibre est réalisé par diminution du compte relatif aux créances éteintes.

BUDGET CUISINE SUPPLEMENTAIRE 2025

Chapitre	Article	intitulés	DEPENSES		RECETTES	
			DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
		Section Fonctionnement				
		opérations réelles				
65	6542	Créances éteintes	128,98			
		opérations d'ordres				
042	6811	Amortissements des immobilisations		2 000,00		
023	023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	1 871,02			
		Totaux	2 000,00	2 000,00	-	-
Totaux Dépenses / Recettes				-		-
Total fonctionnement					-	

Chapitre	Article	intitulés	DEPENSES		RECETTES	
			DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS	DIMINUTION DE CREDITS	AUGMENTATION DE CREDITS
		Section Investissement				
		opérations réelles				
001	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		32 397,24		
10	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés				32 268,26
		opérations d'ordres				
021	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			1 871,02	
040	28188	Amortissements des immobilisations				2 000,00
		Totaux	-	32 397,24	1 871,02	34 268,26
Totaux Dépenses / Recettes				32 397,24		32 397,24
Total investissement					-	

Le Conseil Municipal est invité à adopter le budget supplémentaire du budget annexe de la cuisine centrale de la ville 2025 équilibré à 32 397,24 €.